



## STATISTIQUES ET INDICATEURS

# LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2023



Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, on compte environ 296 030 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

**LE NOMBRE D'ENTRÉES EN FORMATION EST EN REcul DE**

# 14,9%

**SUR UN AN**

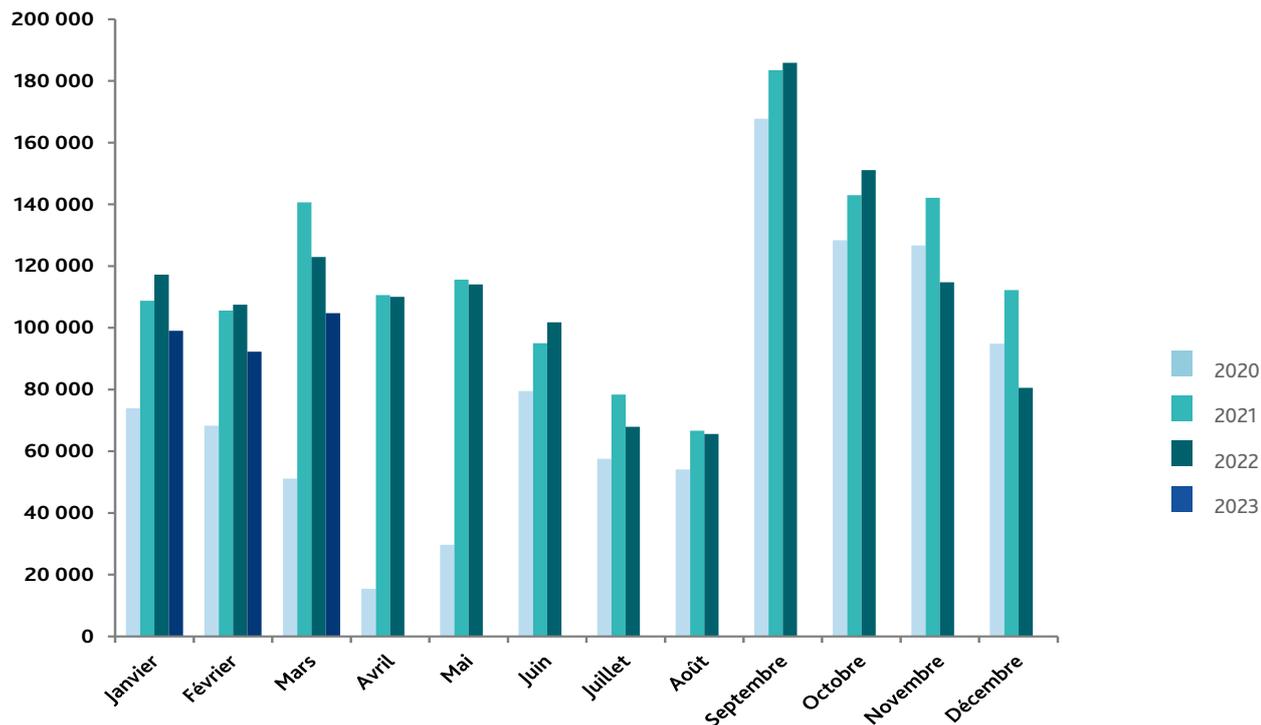
## Environ 296 030 entrées en formation au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, en recul de 14,9% sur un an

Entre janvier et mars 2023, 296 030 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont entrés en formation.

Le nombre d'entrées en formation enregistre une baisse de 14,9% sur un an.

La baisse observée sur un an s'explique par le fort recul des entrées en formations CPF autonome (-39%, -59 240 entrées), seul type de formation en baisse sur cette période. Les entrées associées aux autres types de formation sont en hausse et notamment les entrées en POE Individuelle qui augmentent fortement sur un an (+20%) ainsi que les aides individuelles à la formation (AIF, +11%).

## GRAPHIQUE 1 ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



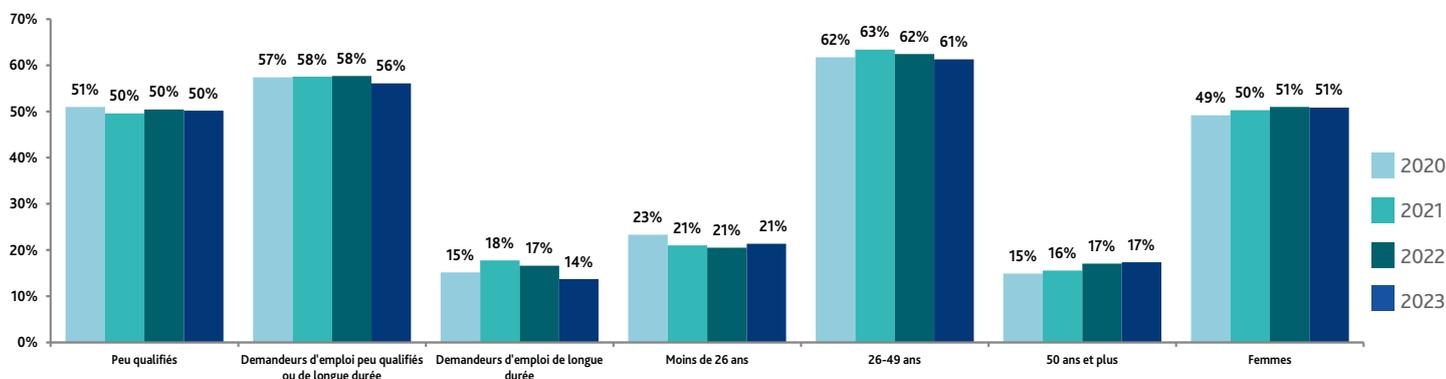
Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.  
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

## LA PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI DE MOINS DE 26 ANS RESTE STABLE

Au premier trimestre 2023, la moitié des entrants en formation sont des demandeurs d'emploi peu qualifiés [cf. graphique 2].

Par ailleurs, 14% des bénéficiaires d'une formation sont chômeurs de longue durée ; cette part diminue 3 points en lien avec la baisse du volume de ce public dans le nombre total de demandeurs d'emploi. Enfin, plus d'un sur cinq a moins de 26 ans (stable sur un an) et la part des femmes reste stable (51%).

## GRAPHIQUE 2 CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRANT EN FORMATION AU PREMIER TRIMESTRE 2023



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.  
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

# 31% DES ENTRÉES EN FORMATION MOBILISENT LE CPF AUTONOME

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, les formations CPF Autonome sont en baisse de 39% sur un an et pèsent 31% du total des formations de demandeurs d'emploi [cf. tableau 1], soit 91 350 formations.

Le nombre de formations financées, totalement ou partiellement, par Pôle Emploi, augmente de 4%, et leur part progresse de 7 points par rapport au premier trimestre 2022. En particulier, les AFC sont en hausse de 2% (leur part dans les formations financées par Pôle emploi diminue de 1 point) et représentent 39 070 entrées.

**TABLEAU 1**  
**RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE ET L'OBJECTIF DE FORMATION**

	1 <sup>er</sup> trimestre 2020	1 <sup>er</sup> trimestre 2021	1 <sup>er</sup> trimestre 2022	1 <sup>er</sup> trimestre 2023
<b>Ensemble</b>	100%	100%	100%	100%
<b>Par type de formation</b>				
AFC	12%	11%	11%	13%
AIF	16%	12%	9%	12%
POEI	4%	2%	3%	4%
AFPR	7%	4%	4%	5%
POEC	2%	2%	3%	4%
Conseil Régional	32%	23%	22%	26%
Autres formations (Agefiph, etc.)	5%	3%	4%	6%
CPF Autonome		43%	43%	31%
<b>Par objectif de formation</b>				
Certification	37%	41%	41%	43%
Professionnalisation	14%	11%	10%	10%
Pré-qualification	3%	4%	4%	5%
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	11%	6%	7%	9%
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	9%	9%	9%	10%
Mobilisation, aide au projet professionnel	6%	5%	6%	7%
Perfectionnement, élargissement des compétences	13%	18%	15%	12%
Formation à la création d'entreprise	4%	4%	8%	3%
Autres	2%	1%	1%	1%

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.  
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

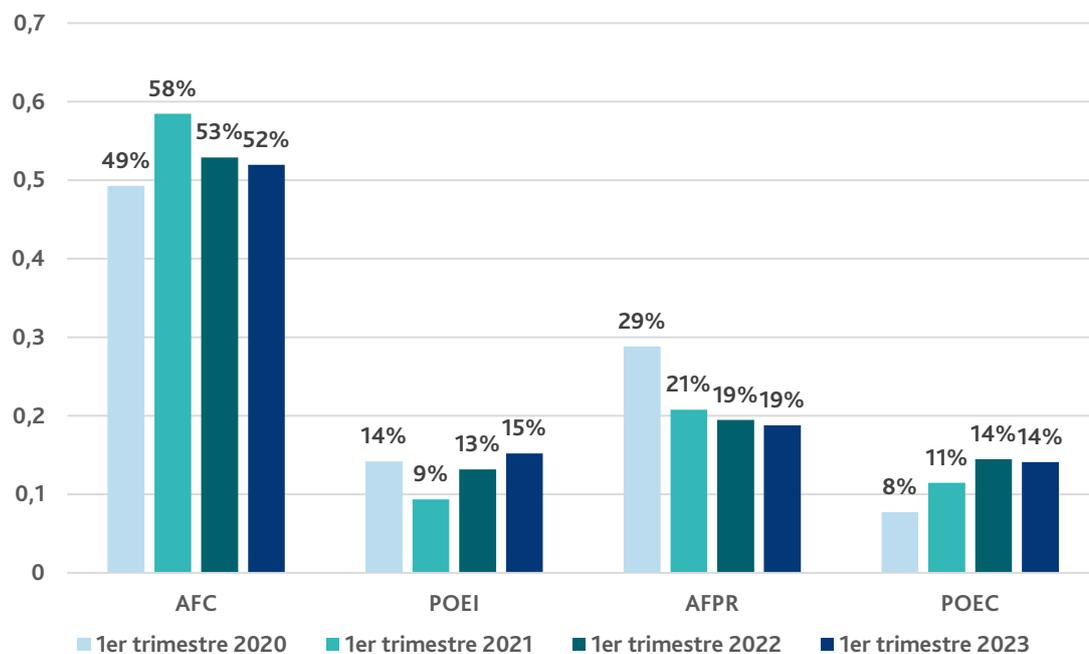
La part des entrées en formation pour objectif de certification ont légèrement augmenté sur un an (+2 points), elles représentent moins d'une formation sur deux. La part des entrées pour perfectionnement, élargissement des compétences diminue sur un an (-3 points par rapport à 2022) et celle visant la création d'entreprise subit une baisse plus importante (-5 points). La part des entrées pour professionnalisation reste stable sur un an (10%). Les autres sont en hausse notamment les adaptations au poste de travail (+2 points).

# 52% DES FORMATIONS FINANÇÉES PAR PÔLE EMPLOI HORS AIF MOBILISENT L'AFC

En volume, les formations financées par Pôle emploi hors AIF sont en hausse par rapport à 2022 et 2021 (75 230 au premier trimestre 2023 contre 72 520 en 2022), l'ensemble des dispositifs concourent à cette augmentation. Les AFC représentent, au premier trimestre 2023, 52% des formations financées par Pôle emploi (exclusion faite des AIF). La part des AFPR a diminué de 2020 à 2021 mais s'est stabilisée à 19% depuis 2022. La part des POEC a augmenté au contraire depuis 2020 avant de se stabiliser également depuis 2022 à 14%. Après une baisse en 2021, la part des POEI est en hausse de 2 points sur un an et de 6 points sur 2 ans.

## GRAPHIQUE 3

### EVOLUTION DES FORMATIONS FINANÇÉES PAR PÔLE EMPLOI HORS AIF



## LA DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS AUGMENTE DEPUIS 2021

La durée moyenne des formations suivies par les demandeurs d'emploi avait fortement baissé entre 2020 et 2022 (malgré une légère hausse entre 2021 et 2022 loin de compenser la baisse de 2021) avec la montée en charge des formations financées par le CPF autonome (le nombre d'entrées en formation CPF autonome est multiplié par plus de 3,5 entre 2020 et 2022) dans leur grande majorité de très courte durée. La hausse au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 (+44 heures sur un an, [cf. tableau 2]) s'explique par la hausse de la durée des formations financées par le CPF autonome (+13% sur un an) et par la baisse de leur part dans l'ensemble des formations (-13 points sur un an). La durée moyenne de tous les autres types de formation a diminué.

Etant donné la part importante des formations CPF autonome dans les objectifs de création d'entreprise (70% des formations sont en CPF autonome), d'élargissement des compétences et de pré-qualification, la baisse du volume d'entrée dans ces formations de durée courtes se traduit par une hausse de la durée moyenne des formations portant sur les créations d'entreprises et l'élargissement des compétences (respectivement +35 heures et +33 heures sur un an au premier trimestre 2023). Les formations dont l'objectif est la pré-qualification observent la baisse la plus importante (254 heures en moyenne, -43 heures sur un an). Enfin, les formations liées à la professionnalisation et à la « mobilisation, aide au projet professionnel » subissent une baisse, respectivement de -14 heures et -11 heures sur un an.

TABLEAU 2

## DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR TYPE ET OBJECTIF DE FORMATION (EN HEURES)

	1 <sup>er</sup> trimestre 2020	1 <sup>er</sup> trimestre 2021	1 <sup>er</sup> trimestre 2022	1 <sup>er</sup> trimestre 2023
<b>Ensemble</b>	353	275	280	324
<b>Par type de formation</b>				
AFC	405	497	511	494
AIF	222	228	210	209
POEI	270	262	291	288
AFPR	285	288	277	273
POEC	325	326	335	326
Conseil Régional	615	611	624	612
Autres formations (Agefiph, Opca...)	607	611	537	475
CPF Autonome	55	51	52	65
<b>Par objectif de formation</b>				
Certification	483	365	395	448
Professionnalisation	274	276	308	293
Pré-qualification	335	269	297	254
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	280	279	283	280
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	274	212	199	251
Mobilisation, aide au projet professionnel	353	306	277	266
Perfectionnement, élargissement des compétences	248	125	112	145
Formation à la création entreprise	71	49	45	81

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.  
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

## TROIS CHAMPS DE FORMATIONS CONCENTRENT PLUS DE 42% DES ENTRÉES EN FORMATIONS

Au premier trimestre 2023, les dix premiers champs de formation concentrent plus de 60% des entrées en formation<sup>1</sup> [cf. tableau 3].

Plus précisément, cinq champs regroupent plus de la moitié des entrées en formation : le développement professionnel et personnel (18% ; préparation à un concours, remise à niveau, alphabétisation, etc.), le transport (17%), les langues (7%), la manutention (6%) et les services de commerces et proximité (4%). Au sein de ce top 10, ce sont les formations dans la santé ou l'action sociale qui ont les durées moyennes les plus élevées (respectivement 986 et 759 heures). En revanche, les formations à la gestion des organisations (93 heures) et en manutention (121 heures) sont relativement courtes.

1. 66 champs de formation existent actuellement dans la nomenclature V13 (entrée en vigueur ce trimestre).

**TABLEAU 3**  
**DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR DOMAINE DE FORMATION (EN HEURES)**

	1 <sup>er</sup> trimestre 2020		1 <sup>er</sup> trimestre 2021		1 <sup>er</sup> trimestre 2022		1 <sup>er</sup> trimestre 2023	
	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)
Développement professionnel et personnel	17%	334	14%	317	14%	296	18%	269
Transport	14%	179	16%	118	16%	139	17%	168
Langues	8%	209	9%	120	8%	135	7%	211
Manutention	5%	136	7%	87	6%	112	6%	121
Services commerces proximité	3%	320	4%	248	3%	299	4%	281
Santé	4%	1 069	3%	871	3%	884	4%	986
Gestion organisations	4%	94	5%	60	9%	44	4%	93
Secrétariat assistanat	3%	621	3%	573	2%	616	3%	551
Hôtellerie restauration	4%	262	2%	288	2%	317	3%	295
Action sociale	3%	858	2%	816	2%	730	3%	759

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Note : Seuls les 10 premiers champs de formation en 2022 sont présentés ici.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

**Tom ROBERT**

Direction des Statistiques, des Etudes et de l'Evaluation

1. 66 champs de formation existent actuellement dans la nomenclature.

## SOURCES ET DÉFINITIONS

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des trois types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.
- depuis le début de l'année 2020, les entrées en formation financées par la mobilisation du compte personnel de formation (données transmises par la Caisse des dépôts et consignations).

## LES TYPES DE FORMATION

- **Compte personnel de formation (CPF)** : l'application « Mon compte Formation » permet aux demandeurs d'emploi de financer intégralement et de manière autonome leur formation en mobilisant leur Compte Personnel de Formation (CPF). Ces formations sont dénommées CPF Autonome.
- **Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR)** et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle) : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- **Action de Formation Conventionnée (AFC)** : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- **Aide Individuelle à la Formation (AIF)** : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- **Autres formations** : intègrent notamment les stages financés par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO et Pôle emploi. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

## LES OBJECTIFS DE FORMATION

- **Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).
- **Professionnalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais elles ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.
- **Pré-qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.
- **Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.
- **Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.
- **Perfectionnement, élargissement des compétences** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

## LA RÉMUNÉRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux

Des données complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi sont disponibles sur le [site](#).

Directeur de la publication  
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction  
Cyril NOUVEAU

Réalisation  
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,  
1 avenue du Docteur Gley  
75987 Paris cedex 20

[WWW.POLE-EMPLOI.ORG](http://WWW.POLE-EMPLOI.ORG)

